

7

Conservation des échantillons

Conservation des échantillons :

- Le laboratoire conserve en **sérothèque pendant un an** selon la réglementation en vigueur **les sérologies virales et bactériennes et les marqueurs tumoraux** permettant **tout contrôle ou analyse complémentaire**.
- Pour les autres analyses, les délais de stabilité après centrifugation (stabilisation de l'analyte) sont conditionnés :
 - par la nature du tube prélevé
 - par la température choisie pour sa conservation après analyse

Le laboratoire a mis en place l'utilisation de tubes avec gel séparateur qui permet d'augmenter les délais de conservation des échantillons après centrifugation.

Aussi pour tout ajout d'analyse ou contrôle, appeler obligatoirement le biologiste qui seul, autorisera la réalisation de l'analyse sur un échantillon conservé (seulement si le délai entre le premier prélèvement et la demande est compatible avec sa réalisation) ou au contraire demandera un nouveau prélèvement.

